

**Fonds d'Investissement  
de Bretagne**

Presqu'île de Nestadio  
56680 PLOUHINEC  
Agrément : GP-04 000056

**Nestadio Capital**  
Fonds d'Investissement de Bretagne

Agrément AMF du 06/09/2016 - Code ISIN : Part A : FR0013196938

**RBC Investor  
Services Bank**

105, rue Réaumur  
75002 Paris

**BULLETIN DE SOUSCRIPTIONS FIP NESTADIO CONVICTION II****Je soussigné(e)**

M. Nom

Mme Prénom(s)

M. et Mme Adresse

M. ou Mme Code Postal  Ville

Né(e) le  /  /  à

Nationalité

Téléphone  E-mail

Déclare vouloir souscrire au Fonds ci-dessus et avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé joint au bulletin de souscriptions. En application de l'article L.214-8-1 du Code Monétaire et Financier, la souscription emporte acceptation du règlement, dont j'ai pris connaissance.

**Avertissement :**

« L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 à 9 ans, (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement). Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Communs de Placement à Risque, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique «profil à risque» du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. »

**Récépissé****Je reconnais,**

- Avoir acquis les parts A des FIP Nestadio CONVICTION II géré par Nestadio Capital en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.
- Avoir été démarché ce jour par (1)

Nom – Prénom du démarcheur

N° d'ORIAS

Adresse

Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,

Je certifie que le « démarcheur », après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué,

- m'a remis le Document d'Information clé pour l'Investisseur DICI du Fonds auquel je souscris et m'a informé des risques que peuvent comporter ces produits (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent),
- a attiré mon attention sur l'avertissement ci-dessus et dont je certifie avoir pris connaissance,
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FIP géré par Nestadio Capital,
- m'a informé en cas de démarchage, de l'existence d'un délai de réflexion de 48 heures qui m'est offert conformément à l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier et qui commence à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expiré un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant (1).

Fait à  le

**Signature du/des souscripteur(s)**  
(mention manuscrite : « lu et approuvé »)

**Distributeur**

(1) En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ainsi que le versement des fonds y afférant, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de signature du présent formulaire, selon les modalités précisées ci-dessus.

## Souscriptions

Je m'engage irrévocablement à souscrire aux

### parts A du FIP Nestadio CONVICTION II,

Code ISIN : Part A : FR0013196938

ce Fonds peut permettre des réductions d'ISF ou d'IR en fonction de la législation fiscale.

Nombre de parts A* souscrites d'une valeur nominale de 500,00 €	Droit d'entrée Maximal : 5,00 %	Montant total de la souscription (a) + (b)	Réduction souhaitée :
Soit : _____ x 500 € _____ € (a)	Soit : _____ € (b)	Soit : _____ €	<input type="checkbox"/> ISF ou <input type="checkbox"/> IR

**ATTENTION ! Pour une réduction d'IR et d'ISF, effectuer deux souscriptions distinctes**

## Mode de règlement et de livraison

Je règle ces sommes par chèques à l'ordre du FIP Nestadio CONVICTION II.

**La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par la société et remise au porteur.**

Je souhaite que les parts A que je souscris soient transférées sur mon compte-titres (joindre un RIB)

oui  non

## Modalités spécifiques de partage de la plus-value (carried interest)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0.25% du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% de la plus-value réalisée par le fonds dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : Remboursement du nominal des parts A et des parts B.

## Avantages Fiscaux

Afin de bénéficier des avantages fiscaux liés à la détention de parts A du FIP, je déclare :

- M'engager à conserver jusqu'au 31 décembre de la cinquième année les parts souscrites, conformément aux dispositions des articles 163 quinquies B, 199 Terdecies OA et 885-OV bis du Code Général des Impôts.
- Avoir noté que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
  - être fiscalement domicilié en France
  - ne détenir à aucun moment seul ou avec mon conjoint, mes ascendants et descendants, plus de 10 % des parts du Fonds et, directement ou indirectement, ni plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avoir jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour.
- Avoir connaissance que pour bénéficier du régime d'exonération spécifique des sommes qui seraient éventuellement distribuées avant la fin de la période de conservation, il conviendra que je réemploie automatiquement lesdites sommes.
- Avoir noté qu'en cas de non respect des engagements visés au premier et au second paragraphes, je supporterai une reprise de réduction d'impôt, et les revenus précédemment exonérés seront ajoutés à mon revenu imposable et les plus-values seront imposées selon le régime de droit commun (sauf cession ou rachat pour cause de licenciement, d'invalidité, ou de décès du contribuable ou de l'un des époux soumis à une imposition commune).

Je reconnais que ce produit est adapté si j'accepte :

- de me priver de la part de mon épargne investie pendant une durée minimum de 6 ans (pouvant aller à 9 ans) à compter de la fin de la période de souscription (les investissements en FIP ou en FCPI sont bloqués pendant 5 ans minimum et ne présentent aucune liquidité pendant cette durée, sauf en cas de décès, invalidité, licenciement). Mon épargne ne pourra donc servir à un autre financement.
- éventuellement une perte sur mon investissement à l'issue de la période de durée de vie du Fonds,
- que l'avantage fiscal n'est pas mon unique motivation. Je constate que les réductions d'impôt sur le revenu et sur la fortune liées à l'investissement (compte tenu des autres réductions dont j'entends bénéficier) n'excèdent pas les impôts sur le revenu et sur la fortune prévisionnels,
- qu'il est recommandé de ne pas investir plus de 5 % de son patrimoine financier sur des FIP et FCPI.

## Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Le taux maximal de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds y compris prorogations, soit 9 ans, telle qu'elle est prévue dans son règlement; mentionnés à l'article D 214-80 du CoMoFI
- et le montant des souscriptions initiales totales (Hors droits d'entrée).

« Je verse un montant total de [montant de la souscription et droits d'entrée] \_\_\_\_\_ euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de \_\_\_\_\_ euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4.72% dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2.06%  
Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 9 années. »

### Confirmation du consentement

paraphe du souscripteur

Fait en quatre exemplaires dont un m'est remis à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Signature du/des souscripteur(s) précédée de la mention « Lu et approuvé »

### IMPORTANT !

**Pièces à joindre :**  
une copie de carte d'identité ou passeport en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le questionnaire client.